



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 118294

Texte de la question

À la suite de la publication du rapport de la commission du débat national « université-emploi », M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement au regard de la proposition relative à la possibilité de proposer entre 40 000 et 50 000 places en filières STS et en IUT sur cinq ans au début du second semestre d'une année universitaire traditionnelle afin de limiter les situations d'échec et permettre les réorientations.

Texte de la réponse

Un trop grand nombre d'étudiants, notamment issus des baccalauréats professionnels et technologiques, sont en situation d'échec à l'université alors qu'ils trouveraient dans les formations courtes professionnalisées (sections de techniciens supérieurs et instituts universitaires de technologie) un encadrement pédagogique propre à leur assurer un parcours de réussite. On note à cet égard que 35 % des bacheliers technologiques qui ont intégré le cursus licence se réorientent en STS ou en IUT au cours de leurs premières années d'études supérieures. Le dispositif d'orientation active qui se met en place en vue de la rentrée 2007 et qui a vocation à être généralisé permettra de réduire, de façon significative, ces situations d'échec en conseillant les élèves de classe de terminale sur les filières les mieux adaptées à leurs choix et à leurs aptitudes. Dans la mesure cependant où l'accès à l'université doit rester ouvert à tout bachelier qui le souhaite, il y a lieu de faciliter des réorientations rapides pour des étudiants qui constatent de façon précoce que la voie qu'ils ont choisie ne correspond pas à leurs attentes et les conduit à un échec prévisible. C'est pour résoudre ce type de situation que plusieurs formations courtes professionnalisées organisent des rentrées décalées en février qui leur permettent d'accueillir au début du second semestre des étudiants en réorientation. Ces derniers bénéficient alors d'un programme adapté qui leur permet de rejoindre à moyen terme le cursus normal. Un calendrier spécifique de la formation est mis en oeuvre pour respecter l'intégralité du programme. Les opérations menées en ce sens qui appellent une forte coopération entre la filière d'origine et la filière d'accueil, ainsi qu'un grand soin dans l'organisation pédagogique, sont encouragées et accompagnées par l'État. Les places vacantes en STS et en IUT témoignent des perspectives qui existent en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118294

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1481

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4143